



Le CIA nous divise, divisons le CIA !

La saison des entretiens individuels démarrent. Comme d'autres, nous nous opposons à la logique qui sous-tend ces entretiens et appelons à les boycotter. En effet, les entretiens visent avant tout à diviser les collectifs de travail sous couvert de récompense du « mérite », ce dernier pouvant être particulièrement variable... Au-delà des bonnes ou mauvaises notes, nos directions lient l'existence et le résultat de l'entretien au versement du CIA.

Maintenant, ce reliquat ou complément indemnitaire annuel (CIA) est versé normalement sur la paie de juillet. Pour 2018, une rallonge d'un tiers a été accordée, certainement pour compenser la très généreuse prime des RUC...

Pour rappel, le CIA, c'est ce qui reste dans l'enveloppe globale allouée à notre rémunération pour l'année. C'est une des deux composantes du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP avec l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) versée chaque mois. C'est pour nous tous, un petit coup de pouce bienvenu en période de vacances scolaires dans un contexte où nos salaires (depuis 2010) et nos primes sont gelés (il faut bien financer les cadeaux au grand patronat). C'est le petit bonus que chacun d'entre nous attend, qui ne compense pas notre perte de pouvoir d'achat mais qui met quand même un peu de beurre dans les épinards.

Mais le CIA, c'est aussi une des armes de l'administration, pour nous mettre un peu plus la pression et nous monter les uns contre les autres.

C'est pourquoi notre revendication est le **versement à parts égales de la totalité du reliquat de prime quelle que soit la catégorie.**

Notre direction veut nous faire croire que grâce au CIA les mérites des uns et des autres seraient récompensés. Pourtant, il s'agit d'un leurre individuel et nuisible à l'ensemble du collectif de travail. Sur fond d'idéologie méritocratique, cela vise à faire croire que

l'on peut, et surtout qu'il est légitime, de progresser individuellement au détriment de ses collègues (en se racontant que si on obtient plus que le collègue ou le voisin ça doit sûrement être parce qu'on est meilleur que lui ou plus méritant).

Au final le supposé « mérite » renvoie toujours en dernier recours au simple niveau d'amour ou de détestation que nous porte le ou les supérieurs hiérarchiques. Le CIA individualisé est à la fois un outil de pression sur les agents et un moyen de nous diviser.

Pour contrer ce système pervers et inégalitaire en 2016, dans le Puy de Dôme en 2016 a été mis en place une **action de mise en commun des sommes du CIA et une redistribution égalitaire entre les agents**, quelle que soient leur catégorie ou le « niveau » qui leur a été attribué.

En 2018, cette action s'est renouvelée dans le Puy de Dôme et s'est étendue aux départements du Rhône et du Bas-Rhin. **En tout c'est près de 70 agents qui ont concrètement annulé la mise en concurrence des agents !** Vous trouverez **ci-après à titre d'exemple le dispositif détaillé mis en œuvre.**

La CNT a participé avec d'autres organisations (CGT, SNU, SUD) en fonction des situations locales à cette action, mais elle mérite d'être plus largement connue pour qu'ailleurs elle soit reproduite, adaptée, amplifiée.

En effet, ce type d'action nous permet d'agir en cohérence avec nos revendications. Si nous sommes effectivement pour un versement à parts égales de la totalité du reliquat de prime quelle que soit la catégorie et que nos directions le refusent, pourquoi ne pas le faire nous-mêmes ?

**Au-delà des mots et des slogans,
mettons concrètement en échec la mise en
concurrence entre agents!**

Montrons dans la pratique notre sens du collectif!

**Ce que nos directions nous refuse,
faisons-le nous-mêmes !**



Fédération

Trabail, **E**mploi et

Formation **P**rofessionnelle



Exemple de modalités telles qu'elles ont déjà été mises en œuvre y compris de façon intersyndicale dans différents départements

- 1) **D'ici le 13 juillet 2018**, les agents qui souhaitent participer s'inscrivent sur le Framadate suivant : inscription CIA égalitaire [lien désactivé]. Il s'agit d'un Framadate « anonyme » auquel seuls ont accès le minimum d'agents nécessaire.
- 2) Une fois reçu le document vous notifiant votre CIA 2018, si vous vous êtes signalé sur le lien « Framadate », **vous adressez un mail à l'adresse [cia.egalitaire@\[désactivé\].com](mailto:cia.egalitaire@[désactivé].com) en indiquant vos nom, prénom, montant de CIA notifié réduit de 20% pour tenir compte d'un abattement fiscal moyen, et en indiquant : « Je mandate le syndicat XXX pour ma participation à l'opération de collecte et redistribution égalitaire du CIA »**
- 3) **Nous nous engageons à conserver l'anonymat de ces données.** Seuls un ou deux militants auront accès à cette boîte mail [cia.egalitaire@\[désactivé\].com](mailto:cia.egalitaire@[désactivé].com) et établiront alors une liste des participants avec leur CIA respectif, **afin de pouvoir calculer le niveau de CIA moyen des participants.**
- 4) Une fois que tous les agents s'étant inscrit sur le « Framadate » auront adressé le mail à l'adresse [cia.egalitaire@\[désactivé\].com](mailto:cia.egalitaire@[désactivé].com), **nous calculerons alors le montant de la part moyenne de CIA entre tous les agents participants.**
- 5) **Nous collecterons alors sur le compte du syndicat XXX les versements des participants dont le CIA (après abattement de 20%) sera supérieur au montant moyen collecté après abattement. Ceux-là devront donc verser à la collecte la différence entre leur CIA déduit de 20% et le montant moyen collecté après abattement.** Par exemple pour un agent ayant perçu un CIA de 500€, et dans le cas où le montant moyen collecté après abattement serait de 240€, celui-ci devra verser à la collecte 160€ (400-240).
- 6) **Une fois la collecte opérée, nous verserons le complément de CIA aux participants dont le CIA (après abattement de 20%) sera inférieur au montant moyen collecté.** Ceux-là percevront donc la différence entre leur CIA déduit de 20% et le montant moyen collecté. Par exemple pour un agent ayant perçu un CIA de 200€, et toujours dans le cas où le montant moyen collecté serait de 240€, celui-ci percevra 80€ (240-160).

Exemple du bilan de l'action dans le Rhône à laquelle ont participé 39 agentes et agents toutes catégories confondues :

- « *montant final moyen du CIA par agent : 323.08 euros bruts et 258.46 euros nets (sachant que le socle cette année était de 200 euros bruts) ;*
- *2 agents n'ayant bénéficié d'aucun CIA ont pu obtenir un montant de 258.46 euros nets ;*
- *25 personnes ont perçu un reversement d'un montant de 18.46 euros à 258.46 euros ;*
- *14 personnes ont reversé un montant de 61.54 euros à 221.54 euros. »*



Fédération

Travail, **E**mploi et

Formation **P**rofessionnelle

